

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2018
COMPTE-RENDU**

Le 13 mars 2018, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 9 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TOLETTI, Maire

Présents : Daniel TOLETTI, Daniel VUAGNOUX, Christian RAIMBAULT, Catherine BOSC (à partir de 20h20), Agnès GRIVAZ, Josiane COUDURIER, Michel BERTHET, René CARME, Sylvaine BOIG, Denis QUIVET, Céline GROS, Patrick REY

Absents : Annie MOREAU, Hervé BEL (pouvoir à Denis QUIVET), Nathalie RUFFIN (pouvoir à Catherine BOSC)

Secrétaire de séance : Josiane COUDURIER

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conseillers présents : 12

Conseillers absents : 3

Votants : 14

La séance débute à 20h00

DELIBERATION N° D009-2018 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 janvier 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2018

DELIBERATION N° D010-2018 : Décisions budgétaires – Compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20h20, arrivée de Catherine BOSC

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote du compte administratif 2017

DELIBERATION N° D011-2018 : Décisions budgétaires – Compte administratif 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2017 tel que suit :

Dépenses de fonctionnement : 1 284 230,90€

Recettes de fonctionnement : 1 433 262,67€

Dépenses d'investissement : 851 912,21€

Recettes d'investissement : 345 035,67€

DELIBERATION N° D012-2018 : DECISION BUDGETAIRES – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 VERS 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

CONSTATE un excédent de fonctionnement de 747 782.52€

CONSTATE un déficit d'investissement de 253 946.08€

DECIDE de combler le déficit d'investissement pour 256 000€ au 1068,

DECIDE d'affecter au 002 la différence soit 491 782.52 €.

DELIBERATION N° D013-2018 : DECISION BUDGETAIRES – BUDGET PREVISIONNEL 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le budget prévisionnel 2018 :

Section de fonctionnement équilibrée à 1 857 852.52 €,

Section d'investissement équilibrée à 2 288 044.52€

DELIBERATION N° D014-2018 : Subventions – Demande de subvention au titre du Fonds départemental de développement des territoires 2018 et des fonds du Conseil Régional 2018– Extension de l'école

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds départemental de développement des territoires

Ainsi qu'auprès de la région pour les fonds régionaux 2018

DELIBERATION N° D015-2018 : VŒUX ET MOTIONS – MOTION DE SOUTIEN AU TRIBUNAL DE BONNEVILLE

Le Conseil Municipal, par une voix contre (P REY), une abstention (S BOIG)

DIT son attachement aux juridictions de proximité

SOUTIENT la pérennité du TGI de Bonneville

A Peillonex le 16 mars 2018

Le Maire, Daniel TOLETTI

